

Communauté de Communes des Portes d'Ariège Pyrénées (CCPAP)



La CCPAP continue à avancer dans l'élaboration de son projet de territoire. De nombreux ateliers se sont tenus, sur des thématiques diverses. Une synthèse sera prochainement rendue.

Les réunions sont nombreuses : conférences des maires, conseils communautaires, réunions de commissions, ateliers divers... le rythme est soutenu ! Il est toutefois important de participer à ces réunions, car cela permet l'échange de bonnes pratiques, des décisions d'achats groupés, c'est aussi l'occasion de soulever des points spécifiques à nos communes de petite taille. Ainsi, nous avons décidé d'acheter en commun des défibrillateurs (obligatoire depuis le 1er janvier 2022 autour des bâtiments publics), de réfléchir à la protection contre l'in-

ce, d'acquérir des capteurs de CO2 pour les écoles notamment...

La CCPAP a également organisé des rencontres de secrétaires de mairie. Ces agents, dont le cœur de métier devient de plus en plus complexe de par la multiplication de normes et de nouvelles réglementations (comptables notamment), mais aussi de la dématérialisation des actes, profitent de leurs expériences respectives pour échanger sur leur quotidien et se transmettent quelques « tuyaux » bien utiles.

La CCPAP a également initié une démarche jeunesse qui a donné lieu à des rencontres avec les acteurs du secteur de la jeunesse, les jeunes eux-mêmes en tout premier lieu. A Lissac, un groupe de travail s'est mis en place composé de Nadine Barrau-Gomez, Aurélie Mascarenc, Céline Pol, Joël Rozencwajg sous pilotage de Monique Dupré-Godfrey, référente du comité de pilotage jeunesse pour la CCPAP de ce secteur géographique, avec Claude Descons, adjoint à Saverdun.

Un questionnaire a été remis à chaque jeune des communes de Canté, Labatut, Lissac et Saint-Quirc, qui a reçu un très bon accueil et de nombreuses réponses.. Nos jeunes existent, ne les oublions pas ! Ils ont de formidables idées que nous allons tenter de mettre en place rapidement pour certaines, car elles ne sont pas onéreuses, ni compliquées. Une restitution de la démarche jeunesse est prévue au Cinéma de Saverdun le mercredi 23 mars en fin de journée, une invitation sera envoyée aux personnes, y compris bien entendu les jeunes, qui ont participé à la démarche.

La CCPAP vient de lancer une nouvelle version de son site internet, plus conviviale que l'ancienne, où plusieurs clés d'entrée cohabitent. N'hésitez pas à aller le consulter régulièrement.

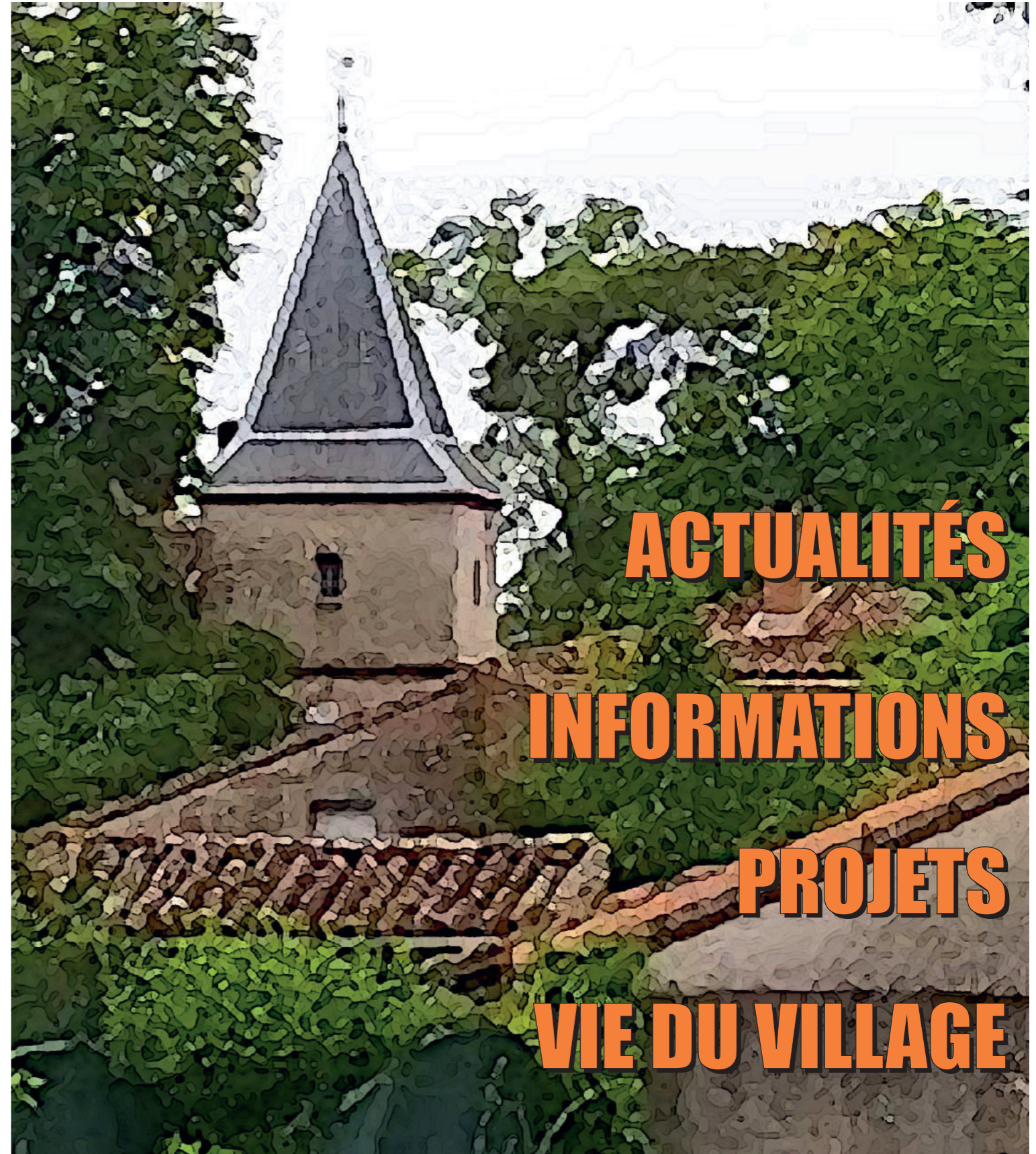
<https://ccpap.fr/>

Enfin, les élus de la commune recevront le président de la CCPAP, Alain Rochet, le lundi 7 mars au matin, à la mairie de Lissac, pour lui faire part de nos projets.

Lissactus

Bulletin officiel de la commune de Lissac 09

N°7
FÉVRIER
2022



ÉLECTIONS – INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ÉLECTORALES

Pour l'élection présidentielle, la date limite d'inscription sur les listes électorales est fixée au mercredi 2 mars 2022 en ligne et au vendredi 4 mars 2022 en mairie.

Date des élections présidentielles : 10 et 24 avril 2022. (Élection à la Présidence de la République)

Pour les élections législatives, la date limite d'inscription est fixée au mercredi 4 mai 2022 en ligne et au vendredi 6 mai 2022 en mairie.

Date des élections législatives : 12 et 19 juin 2022 (élection des 577 députés siégeant à l'Assemblée Nationale).

Pour vous inscrire, vous devez vous munir d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile sur Lissac. Ensuite rendez-vous à la mairie.

Inscription en ligne sur : service-public.fr

Édito



Il fait bon vivre à Lissac, nous en sommes convaincus, mais surtout, c'est vous qui nous le dites. Parce que nous aimons cet esprit cœur de village, solidaire, parce que nous aimons notre école, nos bâtiments publics, la nature qui nous entoure, nos paysages de Basse Ariège.

Un projet vieux de plus de douze ans émanant de la commune voisine de Cintegabelle va pourtant modifier nos habitudes de vie, s'il arrive à son terme. Il s'agit du projet éolien de Cintegabelle, soit 4 éoliennes de 150 m de haut, dont une sera située tout près de notre village. Le conseil municipal de Lissac à l'unanimité a adopté une motion lors du conseil municipal du 9 février dernier. Sans équivoque, sans ambiguïté, nous sommes contre ce projet. Nous vous expliquons dans ce bulletin que nous ne sommes pas des archaïques qui refusons le développement des énergies renouvelables, bien au contraire, il nous semble qu'il y a bien d'autres moyens de préserver notre environnement, et de laisser à nos enfants un monde plus sain.

L'enquête publique constitue la dernière ligne droite de ce projet. Elle a débuté le 14 février et se clôturera le 16 mars. Exprimez-vous, sur la plateforme numérique dédiée ou directement auprès du commissaire enquêteur qui tiendra sa permanence le mercredi 23 février de 10h à 12h. Les documents resteront tout le long de l'enquête consultables à la mairie de Lissac, et le registre vous est ouvert à tout moment (horaires d'ouverture de la mairie, ou sur rendez-vous pris auprès de madame le Maire).

2022 sera l'année où des décisions importantes pour nos concitoyens seront prises : élections présiden-

tielles, élections législatives. Plus près de nous, ce sera l'année où débiteront les travaux de sécurisation de la traversée du village, mais aussi où nous mènerons une expérimentation en matière d'éclairage public nocturne. Ce sera l'année où nous serons accompagnés en matière d'ingénierie pour une rénovation de la salle des fêtes dans les années qui viennent, où nous imaginerons plusieurs destinations à ce bâtiment emblématique du vivre-ensemble.

Du vivre-ensemble, il en sera également question dans ce bulletin, à travers les obligations qui incombent à tous pour que le village reste un endroit paisible, bien entretenu et accueillant.

Accueillant, nous le sommes, et j'en profite pour souhaiter la bienvenue aux nouveaux lissacois, j'en ai rencontré quelques-uns, et d'autres m'ont contactée au téléphone ou par mail. Bienvenue à Lissac !

Lissac, un village qui se souvient de ses habitants, présents ou passés ; un hommage est rendu dans ces pages à ceux qui nous ont quittés récemment.

Je vous laisse parcourir ces quelques pages, en vous souhaitant bonne lecture. Je reste avec l'ensemble de l'équipe municipale à votre disposition pour tout échange.

N'hésitez pas à nous faire part de vos suggestions !

*Bien à vous tous,
Monique Dupré-Godfrey,
mairie de Lissac*

Ces lissacois qui nous ont quittés

Nous rendons hommage à ceux qui nous ont quittés depuis fin 2020 jusqu'à ces derniers jours, par ordre chronologique de décès.

Alexandre Arnd, décédé le 9 octobre 2020, actuel maire adjoint de la commune, en charge des questions de sécurité. Retraité de la Gendarmerie Nationale, il était un élu attaché à notre commune, qu'il avait choisi d'habiter définitivement au début des années 2000, après avoir acheté sa maison dans les années 1970. En sa qualité d'élu, il entamait son troisième mandat municipal. Il était fiable et consciencieux.

Marc Détrois, décédé le 30 avril 2021. Domicilié depuis plus de soixante-quinze ans dans notre commune, Marc a épousé Yvonne dans les années 1940. Ils ont eu 7 enfants, dont deux furent conseillers municipaux, Dominique (décédé bien trop jeune en 2016, à 46 ans) et Cédric. Christian, quant à lui, reste très attaché à notre commune, et n'hésite pas à donner un coup de main aux agents communaux. Avec Yvonne,

Marc a élevé avec dignité et droiture ses 7 enfants, il était très attaché à sa grande famille, qui le lui rendait bien puisqu'ils l'ont entouré de leur affection jusqu'au bout.

Sylver Cagnaso, décédé le 8 juin 2021. Ancien maire adjoint de Lissac, élu pendant treize ans au conseil municipal, un village qu'il avait choisi de faire sien en épousant une lissacoise « de souche », Aline, en 1970. Très impliqué au Comité des Fêtes, mais aussi et surtout à rendre service à chacun. Il était très apprécié de tous, et son départ, prématuré, laisse un grand vide, tant dans sa famille, qu'au sein du Comité des Fêtes, et dans le village en général.

Daniel Puibusque, décédé le 20 septembre 2021. Il n'habitait plus Lissac, mais il n'en était pas moins l'un des ses enfants. Parti bien trop jeune, à l'âge de 56 ans. Adieu « Petit Daniel », Lissac ne t'oublie pas.

Guy Maurice, décédé le 10 novembre 2021. Un autre Lissacois, issu d'une grande famille de notre commune, qui ne vivait plus à Lissac,

mais y avait laissé une partie de son cœur. L'annonce de son décès a consterné les lissacois de sa génération, qui se souviennent l'avoir côtoyé et se rappellent avant tout de sa gentillesse.

Gérard Descuns décédé le 17 décembre 2021, laissera le souvenir d'une personne chaleureuse et solidaire de ses voisins, à qui il va beaucoup manquer.

Robert Pouech, décédé le 6 février 2022. Ce sympathique toulousain avait choisi dans les années 60 sa résidence secondaire en bordure du ruisseau de notre village. Un village qu'il portait dans son cœur, et où il appréciait avec sa femme Nicole et ses enfants Éric et Christophe, les repas de famille, les copains, la nature, les parties de boule.

Ces personnes nous ont quittés, elles ont toutes à leur façon, de près ou de loin, contribué à écrire notre Histoire commune. Notre village ne les oubliera pas et s'associe à la peine de leurs familles.

Éoliennes de Cintegabelle

Une enquête publique pour la création du parc éolien de Cintegabelle va être ouverte sur certaines communes de notre intercommunalité, entre le 14 février (9h00) et le 16 mars 2022 (17h00), car elles sont comprises dans le rayon de 6 km autour du site d'implantation du projet.

À la mairie de Lissac mercredi 23 février 2022 de 10h à midi.

Vous pouvez vous rendre en mairie pour donner votre avis ou consulter le site de la commune pour toutes les explications et les liens pour donner vos avis en ligne.

Position du conseil municipal de Lissac

Le conseil a voté contre ce projet à l'unanimité.

Nous ne sommes pas pour autant contre la transition énergétique et les énergies renouvelables, bien au contraire, nous réfléchissons à des solutions douces, non destructives et profitables à tous. Tout d'abord, au lieu de toujours produire plus, ce qui est une vision passiste, nous envisageons plutôt de réduire notre consommation énergétique et notre empreinte carbone. Cela se fera pour le bien de tous et avec l'aide de tous. C'est cela la citoyenneté.



De nombreuses solutions sont possibles, tant au niveau des collectivités, qu'au niveau des particuliers, grâce aux aides à l'amélioration de l'habitat, notamment.

Retrouvez un dossier complet sur cette question sur le site Internet de la commune www.lissac09.fr

En ce début d'année 2022, nous vous espérons toutes et tous en bonne santé, avant toute chose.

2022 augure, nous l'espérons, du début d'un retour à la vie normale après ces presque deux années de pandémie, où nous avons tous été affectés, directement ou indirectement, car il touche à notre vie quotidienne dans toutes ses facettes : santé, scolarité de nos enfants, travail, loisirs....

Pour autant, le conseil municipal n'a pas cessé d'œuvrer pour la commune depuis que vous l'avez élu. En 2021, nous avons :

- Renouvelé entièrement le parc informatique vieillissant de l'école (subventions de l'Education Nationale, de la Région, du Département)

- Lancé une étude effectuée par un cabinet spécialisé, en lien avec le Conseil Départemental, sur l'aménagement en matière de sécurisation routière de la D27 qui traverse notre village, voir notre rubrique spécifique dans ce bulletin

- Conformément à notre engagement, nous avons fait construire un jardin du Souvenir et un Colombarium au cimetière du village (article ci-après)

- Continué à réfléchir à l'avenir de notre commune, afin que celle-ci reste un village où il fait bon vivre.

cela me coûte. Dans notre secteur, pour l'instant, cette tarification n'est pas en place, mais la réflexion est en cours. La dernière conférence des maires de la CCPAP, jeudi 17 février, a été consacrée au sujet des déchets, avec des pistes concrètes, qui seront proposées au vote lors du prochain conseil communautaire.

Dès maintenant, agissons : réduisons la production de nos déchets, valorisons et recyclons ce qui peut l'être, consommons moins...

La collecte des déchets verts a été supprimée pour la partie des communes de la CCPAP qui sont rattachées au SMECTOM du Plantaurel. Notre commune fait partie de celles gérées en régie par la Déchetterie de Saverdun. Nous avons la chance d'avoir, pour cette année encore, le bénéfice de la benne à déchets verts. Il semble toutefois indispensable que l'ensemble de nos 35 communes soient traitées de façon équitable...

Nous nous mobiliserons pour que ce soit un traitement « vers le haut ».

Les sacs jaunes, le mémo-tri et les calendriers de ramassage des sacs jaunes et des bennes déchets verts sont disponibles à la mairie et en ligne sur le site Internet de la commune et de la CCPAP.
www.lissac09.fr
www.ccpap.fr

Le ruisseau du village



Ce tableau a été présenté aux conseillers communautaires lors du conseil du 3 février dernier. Adopté à l'unanimité, ce tableau fait ressortir notre commune en position de 4ème sur une liste de 21 zones à enjeux prioritaires. Sur ces zones, des dispositifs de prévention des inondations vont être mis en place, une réflexion est en cours. L'une des premières pistes évoquées lors du dernier conseil syndical du SYMAR, auquel s'est rendue madame le Maire le lundi 14 février, consiste en un diagnostic proposé aux particuliers sur leur parcelle. D'autres pistes vont être élaborées.

Les crues du 10 janvier dernier ont eu pour conséquences pour de nombreuses communes ariégeoises des inondations classées catastrophes naturelles. Notre ruisseau a

certes bien grossi, comme il le fait toujours lors de fortes précipitations, mais il n'est pas sorti de son lit.

Il convient de rappeler que des obligations d'entretien incombent aux propriétaires riverains de chaque parcelle traversée par le ruisseau. La commune ne peut en aucun cas gérer l'entretien des parcelles privées. Un guide élaboré par la DDT de l'Ariège rappelle à chacun ses obligations et donne moult conseils. Ce guide peut être demandé à la mairie, et se trouve sur le site internet de la mairie de Lissac, ou directement sur le site du SYMAR : https://www.symarvalariege.fr/guides-d-entretien-des-cours-d-eau-_fr.html

Les principaux travaux effectués en 2021

Remplacement du moteur des cloches de l'église, et sécurisation de l'accès aux cloches, par l'entreprise spécialisée en maintenance d'art campanaire BODET SA.

Au cimetière, création d'un jardin du Souvenir, pour dispersion de cendres funéraires, et d'un Colombarium constitué de 10 cases pouvant contenir chacune 4 urnes,

destinées aux cendres des personnes souhaitant être incinérées. Ce travail d'excellente qualité, a été réalisé par l'entreprise Pompes Funèbres Jérôme. A souligner l'utilisation de composants locaux, notamment le granit du Tarn. Nous remercions les Pompes Funèbres Jérôme, une entreprise locale (siège à La Tour du Crieu), et dont nous souhaitons sig-

naler l'ouverture récente d'une agence à Saverdun, en face de la mairie et près de l'église.

Une buse du passage à gué situé sur le ruisseau au niveau de l'intersection de la rue Sainte Anne et de la place Sainte Anne a été débouchée par la CCPAP. Elle facilitera, pour un temps, le passage de l'eau lors de fortes précipitations.

Salle des fêtes

Appel à projet photovoltaïque du Syndicat Départemental Energies de l'Ariège (SDE09)



d'Equilibre Territorial et Rural (PE-TR), une instance dont madame le maire est membre pour la CCPAP, qui rassemble l'ensemble des financements possibles pour une collectivité, y compris les

La commune a candidaté à l'été 2021 à un appel à projets d'installation photovoltaïque sur un bâtiment public. Nous avons choisi de proposer la salle des fêtes, un bâtiment qui nécessite une rénovation, notamment de son mode de chauffage, et à qui nous souhaitons donner d'autres destinations, en plus de son activité classique festive. Pour ce faire, nous engagerons courant 2022, une réflexion sur cette rénovation, en sollicitant notamment les services de la Communauté de Communes Portes d'Ariège (CCPAP) pour un accompagnement en ingénierie technique et recherche de subventions dans le cadre du Pôle

fonds européens.

Pour revenir à l'appel à projets photovoltaïque, notre commune a été retenue (nous faisons partie des 5 communes retenues cette année !), et nous avons adopté en conseil municipal du 9 février dernier l'adhésion au projet ainsi que le versement d'un loyer forfaitaire et global de 1500€ (versé par le SDE09 à la commune). L'ensemble de l'équipement et des travaux d'installation sera financé par le SDE09. Un technicien du SDE09 nous rendra visite sous peu pour nous expliquer plus en détails les modalités de cette installation, et valider sa faisabilité technique.

Les agents de la commune

Madame le Maire a proposé au conseil municipal de renforcer la gestion de l'entretien de la commune, en mettant en place la présence d'un agent au quotidien, un service de plus rendu aux habitants de Lissac.

Ainsi, Céline Bayourthe, déjà agent de la commune affectée au ménage de l'école, s'est vu proposer une augmentation de ses heures pour les mettre au service de l'entretien du village, en binôme avec Jean-Luc Courthieu. La présence d'un agent est ainsi garantie chaque jour de la semaine (hors congés ou absences ponctuelles), au moins

quelques heures pour les jours où il n'y avait auparavant personne, du lundi au vendredi.

D'ores et déjà, les retours sont très positifs sur ce binôme, qui préfigure également la réflexion que la commune doit mener quant à la gestion de sa masse salariale, avec les départs en retraite qui s'annoncent dans les prochaines années.

D'autre part, madame le Maire a également souhaité proposer au conseil municipal une augmentation des heures d'Alexia Couderc, notre dynamique secrétaire de mairie, en lien avec la complexité renforcée de ce poste. La volumétrie horaire du

Comité des fêtes

Bravo au comité des fêtes pour les animations proposées en 2021, et qui ont connu un franc succès : tournoi de pétanque, marché d'été, marché de Noël, tournois de belote... Félicitations pour le travail des bénévoles, qui ne comptent pas leurs heures pour organiser ces événements festifs et conviviaux !



Nous attendons tous avec impatience le nouveau programme des festivités et événements pour le courant de l'année et bien entendu, la fameuse fête de notre village!

secrétariat de mairie est actuellement de 7h30 hebdomadaire, une volumétrie particulièrement faible. La situation financière du mandat précédent ne nous permettait pas de proposer plus d'heures, il convenait de réduire autant que faire se peut l'ensemble des charges. La situation s'étant redressée grâce à ce type de décision notamment, il est possible d'augmenter de deux heures hebdomadaires permettra une optimisation de la gestion de certains dossiers. Nous sommes encore loin de la volumétrie de certaines communes de notre strate.

Projet de sécurisation de la D27 traversant Lissac

La commune a sollicité un cabinet d'études spécialisé en aménagement de sécurité routière, le cabinet 2AU, et, en lien avec le Conseil Départemental, des propositions ont été faites à la commune, affinées techniquement par le CD09.

Une esquisse de ce projet a été remis à la commune. Nous avons échangé en conseil municipal, le cabinet a revu quelques éléments, suite à nos demandes, et à celles du Conseil Départemental.

Ce projet, composé de plusieurs dispositifs de ralentissement, et de plusieurs phases, est dorénavant chiffré, par devis, et des subventions ont d'ores et déjà demandées à l'Etat, afin de respecter les dates de demandes.

Nous souhaitons présenter ce projet aux habitants de Lissac, en présence du cabinet 2AU.



Entrée sud qui sera aménagée



Entrée sud qui sera aménagée

Nous vous proposons une réunion publique à ce sujet le 15 mars 2022, à 20h30, à la salle des fêtes.

Nous vous attendons nombreux.

Autre projet de sécurisation : dispositif de ralentissement de type « haricot » prévu en 2022 en haut de la rue du Moulin (à la croisée de la rue Sainte-Anne). Les travaux seront menés par la CCPAP.

Il n'y aura pas de dispositifs de type plateaux ralentisseurs dans la rue du Moulin.



haut de la rue du moulin qui sera aménagée

L'école de Lissac



Malgré une baisse d'effectifs à la rentrée 2021, et la crainte de la suppression d'un poste, notre regroupement pédagogique a semblé-t-il être épargné cette année encore par le couperet de l'Education Nationale.

Si des parents souhaitent inscrire leurs enfants, il est important de contacter l'école et la mairie dès que possible afin que nous puissions anticiper les effectifs. Il fait bon être élève à l'école de Lissac !

Notre école a, comme tous les

établissements scolaires de France, été impactée par le COVID. L'école a été fermée une seule journée toutefois, l'Education Nationale n'ayant pas trouvé de remplaçant. Quelques agents des écoles ont été testés positifs au COVID, les remplacements par redéploiement ont toutefois pu permettre la continuité des activités périscolaires (garderie, restauration scolaire, animations). Bravo et merci à tous les agents des écoles, et aux administratifs, qui constituent une équipe soudée, dynamique et professionnelle.

Vivre ensemble



Nous sommes une communauté villageoise d'un peu plus de 250 habitants, et pour que chacun vive pleinement et paisiblement à Lissac, il est important de respecter certaines obligations. Pour nos « anciens » elles étaient évidentes, et il leur aurait semblé fort incongru de les leur rappeler... Sans tomber dans une nostalgie pour les temps passés, force est de reconnaître que l'individualisme exacerbé d'aujourd'hui n'aide pas ce vivre ensemble villageois tant prisé des urbains qui souhaitent s'installer en zone rurale.

De quoi s'agit-il ?

- Les plantations, haies ou autres qui débordent chez les voisins ou la voie publique, gênant parfois le passage de personnes sur les trottoirs...

Déchets

Le sujet des déchets est un sujet très sensible. Particulièrement d'actualité, à l'heure où les préoccupations environnementales sont au cœur de la réflexion sur notre avenir, il s'agit d'un sujet où il convient de cibler plusieurs actions : la gestion « physique » des déchets, et la maîtrise financière, le coût étant

- Les véhicules garés sur les trottoirs.
- Le non entretien de sa partie du cours d'eau, nous venons de l'évoquer.
- L'abandon de véhicules / épaves sur la voie publique. Il est rappelé que laisser un véhicule stationné plus de 7 jours sur la voie publique sans le bouger constitue une infraction au code de la route.
- Les nuisances sonores

- Le refus de remplir ses obligations en matière de recensement.

Si certains de ces points ne sont pas très fréquents dans notre commune, ce n'est pas le cas pour d'autres.

Chacun doit prendre connaissance de cette liste et doit se demander s'il se sent concerné. Il est encore temps d'agir.

Concernant la voiture épave située place de la salle des fêtes, nous allons la faire enlever prochainement. Coût la commune d'environ 400€ qui se retournera vers le propriétaire pour remboursement (sans se faire trop d'illusions pour le retrouver...). A signaler que si le propriétaire n'est pas retrouvé, la commune, donc le contribuable lissacois, sera l'unique financeur de l'enlèvement du véhicule. C'est profondément in-

de plus en plus élevé.

D'ores et déjà, il convient de sensibiliser tout un chacun en l'incitant à réduire sa consommation, produire moins de déchets et de valoriser tout ce qui peut l'être. De nombreux outils sont disponibles pour cela : par exemple, des composteurs, des broyeur... notre commune, et la

juste, mais c'est ainsi. Sans identification, ce véhicule accidenté dont les plaques ont été enlevées sera détruit, ainsi que son contenu. Ce véhicule n'est clairement plus en état de rouler et son stationnement n'a que trop duré. Si quelqu'un connaît le propriétaire, merci de le lui signaler.

Concernant le recensement. La date est terminée, le recensement de l'INSEE, qui a lieu une fois tous les cinq ans, a eu lieu pour notre commune. Il va permettre de déterminer le nombre exact d'habitants pour ce mois de février 2022, et ce nombre servira de base de calcul à l'Etat, pour les cinq prochaines années, pour les dotations qu'il donne à la commune, et qui représentent nos principales sources de revenus, de recettes.

Notre village est exemplaire : une seule personne n'a pas rempli son obligation de recensement, malgré plusieurs relances, y compris directement par madame le Maire. Cette personne se reconnaîtra si elle lit ce bulletin, nous ne craignons pas d'écrire à son attention qu'il s'agit là d'un acte d'incivisme regrettable.

Nous en profitons pour féliciter notre agent recenseur, Aurélie Breil, pour la pugnacité dont elle a fait preuve et la qualité de son travail. Merci également à l'agent coordinateur, Alexia Couderc.

CCPAP, réfléchissent à des moyens d'aider les particuliers à s'équiper.

Le législateur, lui, a prévu l'obligation de la mise en place d'une tarification incitative (taxe ou redevance) sur le service public des déchets (loi sur la transition écologique 2018). Le principe est simple, moins je produis de déchets, moins